

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 16 novembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse pendant la visite.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: Jeux libres et la collation. À mon départ les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les apprentissages et les intérêts des enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 novembre 2022

Date

original signé par
Alexandra LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 novembre 2022

Date